

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1181

1<sup>er</sup> juin 2011

### SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. .....	56663	Holding N. Arend S.à.r.l. ....	56682
ABE Finances S.à.r.l. ....	56671	Holding N. Arend S.à.r.l., SPF .....	56682
Boreas Holdings S.à r.l. ....	56683	Hubert Jacques Sàrl .....	56682
Comco MCS S.A. ....	56682	ILEDOR HOLDING, Société Anonyme- SPF .....	56688
Crédit Agricole Luxembourg Conseil ....	56647	Inter Corse Market S.à r.l. ....	56657
Emcor Luxembourg S.A.H. ....	56650	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	56683
Emcor Luxembourg S.A.-SPF .....	56650	International Trade Concept S.A. ....	56688
EPISO Office 12 S.à.r.l. ....	56648	INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesell- schaft S.A. ....	56647
EP Munich S.à.r.l. ....	56648	Jerry Saving S.A. ....	56688
Fiducia Finance S.A. ....	56659	Laronde .....	56654
First Innovation Invest Research S.A. ....	56668	Laronde S.A.-SPF .....	56654
Fosroc Holding S.à r.l. ....	56648	Liberty Modul Invest S.A. ....	56656
Gac Lux S.à r.l. ....	56654	Luris S.à.r.l. ....	56654
Global System Holding S.A. ....	56657	MaVo Lux S.à r.l. ....	56642
Golder Investments S.A. ....	56653	Montagu & Park Capital S.A. ....	56648
Goldman Sachs Structured Investments II SICAV .....	56675	New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l. ....	56648
Good Finance S.A. ....	56663	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	56672
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l. .....	56676	Park Place Capital, S.A. ....	56648
Greenleaf Financial Luxembourg S.A. ....	56642	Probita Partners S.A. ....	56642
Gustery Corporation S.à r.l. ....	56644	S.u.P. Libra SICAV-FIS .....	56681
Holding N.Arend & C.Fischbach S.A. ....	56682		
Holding N.Arend & C.Fischbach S.A., SPF .....	56682		

**MaVo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.067.

—  
Veuillez noter que la dénomination de l'associé unique CTP Products B.V. a changé et devient:

Multifin B.V.

Le numéro de registre de commerce n'est pas le 02077660 mais le 02096741 enregistré auprès de la chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011041385/17.

(110046956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Greenleaf Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Probita Partners S.A.).**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 158.549.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PROBITA PARTNERS S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Goethe, L-1627 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 158549, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7<sup>th</sup> of January 2011, in due course of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred and fifty thousand (250,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been preliminarily informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Modification of the name of the company.

2.- Amendment of article 1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Change of the address of the company.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to modify the name of the company in Greenleaf Financial Luxembourg S.A..

*Second resolution*

In order to reflect such action, the meeting decides to amend article one of the bylaws to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of Greenleaf Financial Luxembourg S.A. (hereinafter "the Company").

### Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company to L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, and subsequently amends:

- the first paragraph of article four of the bylaws as follows:

" **Art. 4. (paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Contern. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

- the first paragraph of article eight of the bylaws as follows:

" **Art. 8. (paragraph 1).** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 03.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred and twenty-five Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROBITA PARTNERS S.A., ayant son siège social au 5, rue Goethe, L-1627 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 158549, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 7 janvier 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante mille (250.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société.
- 2.- Modification de l'article 1 des statuts pour refléter cette action.
- 3.- Changement de l'adresse de la société.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé à l'unanimité ce qui suit:

### Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en Greenleaf Financial Luxembourg S.A..

### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Greenleaf Financial Luxembourg S.A. (ci-après la "Société")."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société au 1, rue de l'Etang, L-5326 Contern, et de modifier en conséquence:

- le premier paragraphe de l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4. (paragraphe 1<sup>er</sup>)**. Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

- le premier paragraphe de l'article huit des statuts comme suit:

" **Art. 8. (paragraphe 1<sup>er</sup>)**. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Françoise HÜBSCH, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1 mars 2011. Relation GRE/2011/889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041082/116.

(110046230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Gustery Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.356.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Taddeo Investments Limited, a limited liability company, existing under the laws of Cyprus, having its registered office 8, Simou Manardou, Ria Court, Flat/Office 101, 1<sup>st</sup> floor, CY-6015 Larnaca and registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number HE189563, hereby duly represented by Mrs Isabel DIAS, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Larnaca, Cyprus on February 7<sup>th</sup> 2011;

2. Ulan Investments Limited, a limited liability company, existing under the laws of Cyprus, having its registered office 8, Simou Manardou, Ria Court, Flat/Office 101, 1<sup>st</sup> floor, CY-6015 Larnaca and registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number HE189611, hereby duly represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Larnaca, Cyprus on February 7<sup>th</sup> 2011;

3. Samalenta Limited, a limited liability company, existing under the laws of Cyprus, having its registered office 8, Simou Manardou, Ria Court, Flat/Office 101, 1<sup>st</sup> floor, CY-6015 Larnaca and registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number HE201980, hereby duly represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Larnaca, Cyprus on February 7<sup>th</sup> 2011.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the partners of “GUSTERY CORPORATION S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 103.356, (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated September 29<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 7<sup>th</sup>, 2004 under number 1251. The Articles have not yet been amended since.

All the one hundred and twenty-five (125) share quotas of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Deliberation on the dissolution of the company.
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
3. Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Ms Kinga Teresa NOWAKOWSKA, with private address at ul. Czarny Las 126, 05-530 Gora Kalwaria, POLAND.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

*Third resolution*

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Taddeo Investments Limited, une société à responsabilité limitée, régis sous les lois de Chypre, avec siège social au 8, Simou Manardou, Ria Court, bâtiment 101, 1<sup>er</sup> étage, CY-6015 Larnaka et immatriculée auprès du Registre de Com-

merce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE189563, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Larnaca, Chypre le 7 février 2011;

2. Ulan Investments Limited, une société à responsabilité limitée, régis sous les lois de Chypre, avec siège social au 8, Simou Manardou, Ria Court, bâtiment 101, 1<sup>er</sup> étage, CY-6015 Larnaka et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE189611, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Larnaca, Chypre le 7 février 2011;

3. Samalenta Limited, une société à responsabilité limitée, régis sous les lois de Chypre, avec siège social au 8, Simou Manardou, Ria Court, bâtiment 101, 1<sup>er</sup> étage, CY-6015 Larnaka et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE201980, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Larnaca, Chypre le 7 février 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les associées de la société à responsabilité limitée «GUSTERY CORPORATION S.à r.l.», avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.356 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch le 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 2004 sous le numéro 1251. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.
3. Distribution d'une éventuelle avance sur boni de liquidation aux actionnaires
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Mademoiselle Kinga Teresa NOWAKOWSKA, ayant son adresse privée à Czarny Las 126, 05-530 Gora Kalwaria, POLAND.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (900.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2011. LAC/2011/11276. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039726/142.

(110044319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le Conseil d'administration de la société, réuni le 17 mars 2011 a pris les résolutions suivantes:

Acter la démission de Monsieur Pierre-Paul COCHET de ses fonctions d'administrateur à la date du 17 mars 2011.

Renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur externe pour l'exercice 2011.

Les adresses de certains membres du conseil d'administration ont été modifiées comme suit:

- Monsieur Jean ARROU-VIGNOD: 20, rue de la Baume à F-75008 Paris
- Monsieur Dominique MOINIL: 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg
- Monsieur Jacques MAHAUX: 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg
- Monsieur Philippe MIHAIL: 11, rue du Marché à CH-1211 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

*Pour La Société*

Signatures

Référence de publication: 2011041295/20.

(110046731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

### **INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.569.

*Beschluss des Verwaltungsrates  
Sitzung vom 07.03.2011*

Gemäß Artikel 10 der Gesellschaftssatzung trifft der Verwaltungsrat der Inter-Portfolio Verwaltungsgesellschaft S.A. folgenden Beschluss:

Herrn Lars Rosenfeld, tritt zum heutigen Tag aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus. Zum neuen Mitglied wird - vorbehaltlich der Zustimmung der Aufsichtsbehörde CSSF - Frau Beate Weber, geb. 17.03.1967, 13, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, bis zur ordentlichen Generalversammlung 2011 bestimmt.

Mit Wirkung zum 07.03.2011 tritt Herr Torge Mühlpfordt, als Geschäftsleiter der Gesellschaft zurück und wird von Herrn Martin Huber, geb. 08.08.1965, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, als Geschäftsleiter bis zur ordentlichen Generalversammlung 2011 ersetzt.

Herr Lars Rosenfeld bleibt weiterhin Mitglied der Geschäftsführung bis zur Generalversammlung 2011.

Die Mandate der Herren Huber und Rosenfeld können verlängert werden.

Desweiteren hat sich die Anschrift von Herrn Rosenfeld wie folgt geändert: 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A.

Référence de publication: 2011042306/22.

(110046953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**EP Munich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040928/11.

(110045714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040929/11.

(110045678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Fosroc Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.857.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61423 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040940/10.

(110045796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Montagu & Park Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Park Place Capital, S.A.).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PARK PLACE CAPITAL, S.A., a company limited by shares having its registered office in L – 2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 131673 incorporated by deed of the undersigned notary on July 18, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2344 of October 18, 2007 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sylvie LEXA, legal & compliance officer, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie LEXA, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of name of the Company, that will become MONTAGU & PARK CAPITAL S.A.;
2. Subsequent modification of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the Company's denomination into MONTAGU & PARK CAPITAL S.A..

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 1st of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1<sup>st</sup>. §1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of MONTAGU & PARK CAPITAL S.A. (the Company)."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le seizième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARK PLACE CAPITAL, S.A., avec siège social au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 131673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2344 du 18 octobre 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie LEXA, legal & compliance officer, avec adresse professionnelle au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie LEXA, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en MONTAGU & PARK CAPITAL S.A.;
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en MONTAGU & PARK CAPITAL S.A.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . §1<sup>er</sup> .** Il est établi une société anonyme sous la dénomination MONTAGU & PARK CAPITAL S.A. (la Société)."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2011. LAC / 2011 / 12791. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042073/103.

(110047206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Emcor Luxembourg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Emcor Luxembourg S.A.H.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EMCOR LUXEMBOURG S.A.H.», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25341, constitué suivant acte notarié en date du constituée suivant acte notarié du 17 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 75 du 30 mars 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 314 du 5 mai 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en EMCOR LUXEMBOURG S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification de l'article 19 des statuts.

4.- Réduction du capital social à concurrence de sept cent vingt sept mille euros (727.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de huit cent soixante dix sept mille euros (877.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et par remboursement aux actionnaires.

5.- Refonte complète des statuts

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «EMCOR LUXEMBOURG S.A.-SPF».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de sept cent vingt sept mille euros (727.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de huit cent soixante dix sept mille euros (877.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et par remboursement aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour effectuer le remboursement.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «EMCOR LUXEMBOURG S.A.-SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE euros (150.000,- EUR) divisé en vingt mille quatre cent cinquante (20.450) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/116. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011037862/176.

(110042494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Golder Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.807.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61437 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040950/10.

(110046317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Gac Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 58.181.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61478 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040953/10.

(110045897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.  
R.C.S. Luxembourg B 103.550.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2011*

Madame Maria Grazia, dite Atta, PAZZAGLIA, demeurant à L-7336 Steinsel 13b, rue du Soleil, associé unique de la société à responsabilité limitée «LURIS S.à r.l.» ayant son siège social à L-7336 Steinsel 13b, rue du Soleil, a pris les résolutions suivantes:

Madame Maria Grazia, dite Atta, PAZZAGLIA, née à Luxembourg le 26 juin 1971, demeurant à L-7336 Steinsel 13b, rue du Soleil est nommée 2<sup>e</sup> gérante technique pour une durée indéterminée.

Chacun des deux gérants techniques a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

L'adresse privée actuelle du gérant Monsieur Luc RISCH est à L-7336 Steinsel 13b, rue du Soleil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 22 mars 2011.

*Pour LURIS S.à r.l.*

AREND & Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011041382/20.

(110046844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Laronde S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Laronde).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 43.492.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LARONDE», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.492, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 26 juin 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1600 du 23 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en LARONDE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LARONDE S.A.-SPF».

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «LARONDE S.A.-SPF».)»

« **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/294. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011039771/102.

(110044200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

#### **Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize mars;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société de droit panaméen "Pony Power Corp.", établie et ayant son siège social à Panama, East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> Floor, (République de Panama), inscrite au "Registro Público" de Panama, Mercantil, Microjacket, sous le numéro de fiche 667637, tome 2009,

ici représenté par Monsieur Jean-François PARENT, demeurant à L-7359 Lorentzweiler, 17, rue de Hundsdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "LIBERTY MODUL INVEST S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129238, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1671 du 8 août 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1818 du 19 septembre 2009;

b) Que le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-trois mille sept cents euros (183.700,- EUR), représenté par dix-huit mille trois cent soixante-dix (18.370) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;
- g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;
- h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J-F. PARENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2011. LAC/2011/12956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041380/60.

(110046037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Global System Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.644.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040961/10.

(110045696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Inter Corse Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.589.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Pascal GIULIANI, gérant, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 32 Grand-rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- L'import - export et la commercialisation de tous produits alimentaires et boissons ainsi que toutes transactions commerciales et industrielles de toute nature.

Elle aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Inter Corse Market S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à SEIZE MILLE EUROS (EUR 16.000,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT SOIXANTE EUROS (EUR 160,-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées de la façon suivante:

- par un apport en nature d'une voiture personnelle immatriculé AF 109 LN, de marque Mercedes, et mis en circulation en date du 18 mars 2005, numéro d'identification WDF63960313117240, évalué par BCA EXPERTISE S.A.S. à la somme de douze mille euros (EUR 12.000,-). Une copie de la carte grise ainsi que le rapport d'expertise après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront formalisés.

- par un apport en nature d'une remorque isotherme immatriculé BF793 SC, de marque Humbaur, et mis en circulation en date du 25 septembre 2008, numéro d'identification WHD105A13J0302058, évalué par BCA EXPERTISE S.A.S. à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-). Une copie de la carte grise ainsi que le rapport d'expertise après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront formalisés.

- de sorte que le montant de SEIZE MILLE EUROS (EUR 16.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

*Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ NEUF CENT (EUR 900,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal GIULIANI, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giuliani, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3660. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040391/100.

(110045263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Fiducia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 155.133.

In the year two thousand and eleven,

On the twenty-first day of February.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FIDUCIA FINANCE S.A.", with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by a deed of Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-Attert, on 25 August 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 2151 from 12 October 2010, registered at the Trade and Companies Register Luxembourg under section B and number 155.133.

The meeting is opened with Mr Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Cathy KEMPENEERS, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr René KINNEN, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state the following:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of an amount of eight million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 8,969,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to nine million euro (EUR 9,000,000.00) by issuing eighty-nine thousand six hundred ninety (89,690) shares, with the same rights and advantages as the existing shares, by a contribution in cash.

2. Subscription - Payment.

3. Amendment of the article 3 of the articles of incorporation.

4. Appointment of Mr Halim SUSANTO and Mr Wing On KWOK, as director for a period of five years, expiring at the ordinary general meeting of the shareholders in 2016.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, after deliberation, the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of an amount of eight million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 8,969,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to nine million euro (EUR 9,000,000.00) by issuing eighty-nine thousand and six hundred ninety shares.

*Subscription - Payment*

There appeared:

- «TRIPLE F LIMITED», under the Virgin Island law, with registered offices in Tortola (Virgin Island), represented by Mrs Sabine LEMOYE, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg,

by virtue of a general proxy deposited to the minutes of the undersigned notary on 15 May 2007, registered in Luxembourg A.C. on 16 May 2007, LAC/2007/8685

- FFF LIMITED, under the law of «Saint-Vincent-et-les-Grenadines», with registered offices in Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

represented by Mrs Jeanne PIEK, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg,

by virtue of a general proxy deposited to the minutes of the undersigned notary on 15 May 2007, registered in Luxembourg A.C. on 16 May 2007, LAC/2007/8689

The appearers, represented as stated hereabove, declared to subscribe each for forty-four thousand eight hundred forty-five (44,845) new shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of eight million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 8,969,000.00) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Second resolution*

As a result of the resolution above, the general meeting resolved to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

" **Art. 3. (first paragraph).** Le capital social est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00), divisé en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées."

*Third resolution*

The general meeting resolves to appoint as directors for a period of five years, expiring at the ordinary general meeting of the shareholders in 2016:

- Mr Halim SUSANTO, director, born in Jakarta (Indonesia) on 30 October 1966, residing in 12310 Jakarta (Indonésie), Jl. Metro Alam II Kav TE 10, Pondok Indah and

- Mr Wing On KWOK, director, born in Hong Kong (China) on 23 September 1953, residing in Kowloon, 3, Man Wan Road, Flat B, 12/F, Waterloo Heights Garden.

#### *Declaration*

The representative of the shareholders declares, in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that he/she/it/they is (are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certify/certifies that the funds/assets/rights used in paying up the company capital do not come from activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism) and that the company does not and shall not take part in such activities.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties,

this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIDUCIA FINANCE S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, en date du 25 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2151 du 12 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 155.133.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René KINNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 8.969.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00) à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00) par la création et l'émission de quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (89.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèce.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente des statuts.

4. Nomination de Monsieur Halim SUSANTO et Monsieur Wing On KWOK aux postes d'administrateurs pour une durée de cinq ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 8.969.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00) à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00) par la création et l'émission de quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (89.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

### *Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenues:

- «TRIPLE F LIMITED», société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentant, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685

- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Jeanne PIEK, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesdites intervenantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire chacune quarante-quatre mille huit cent quarante-cinq (44.845) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par apports en espèces, de sorte que la somme de huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 8.969.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00), divisé en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer administrateur pour une durée de cinq ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Halim SUSANTO, administrateur de sociétés, né à Jakarta (Indonésie) le 30 octobre 1966, demeurant à 12310 Jakarta (Indonésie), Jl. Metro Alam II Kav TE 10, Pondok Indah et

- Monsieur Wing On KWOK, administrateur de sociétés, né à Hong Kong (Chine), le 23 septembre 1953, demeurant à Kowloon, 3, Man Wan Road, Flat B, 12/F, Waterloo Heights Garden.

### *Déclaration*

Les représentants des actionnaires, agissant en lieu et place et aux noms des actionnaires souscripteurs à l'augmentation de capital, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que leurs mandats sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Faber, C. Kempeneers, R. Kinnen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9009. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037881/185.

(110042586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Good Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.986.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2011*

La société est domiciliée au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054315/21.

(110061326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 74.470.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 14 January 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 73,931 (seventy-three thousand nine hundred thirtyone) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 539,000 (five hundred thirty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 73,931,000 (seventy-three million nine hundred thirty-one thousand United States Dollars) to USD 74,470,000 (seventyfour million four hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 539 (five hundred thirty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,872,461 (four million eight hundred seventy-two thousand four hundred sixty-one United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 539,000 (five hundred thirty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 73,931,000 (seventy-three million nine hundred thirty-one thousand United States Dollars) to USD 74,470,000 (seventy-four million four hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 539 (five hundred thirty-nine) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,872,461 (four million eight hundred seventy-two thousand four hundred sixty-one United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held by the Sole Shareholder in Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.191 ("New Luxco"), and representing 100% (one hundred percent) of New Luxco's share capital, which amounts to USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) (the "New Luxco Shares").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the New Luxco Shares (the "Contribution").

### *Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 5,411,461 (five million four hundred eleven thousand four hundred sixty-one United States Dollars) being the USD equivalent of EUR 3,999,600 (three million nine hundred ninety-nine thousand six hundred Euro) following the EUR/USD exchange rate of 1.348 provided by Bloomberg on 16 February 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 February 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 18th February 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

### *Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 74,470 (seventy-four thousand four hundred seventy) shares.

The notary acts that the 74,470 (seventy-four thousand four hundred seventy) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

### *Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 74,470,000 (seventy-four million four hundred seventy thousand United States Dollars), represented by 74,470 (seventy-four thousand four hundred seventy) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 14 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 73.931 (soixante-treize mille neuf cent trente et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 539.000 USD (cinq cent trente-neuf mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 73.931.000 USD (soixante-treize millions neuf cent trente et un mille Dollars américains) à 74.470.000 USD (soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille Dollars américains) par l'émission de 539 (cinq cent trente-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.872.461 USD (quatre millions huit cent soixante-douze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 539.000 USD (cinq cent trente-neuf mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 73.931.000 USD (soixante-treize millions neuf cent trente et un mille Dollars américains) à un montant de 74.470.000 USD (soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille Dollars américains) par l'émission de 539 (cinq cent trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.872.461 USD (quatre millions huit cent soixante-douze mille quatre cent soixante et un Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenues par l'Associé Unique dans Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.191 («New Luxco»), et représentant 100% du capital social de New Luxco, s'élevant à 600.000 USD (six cent mille Dollars américains) (les «Parts dans New Luxco»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts dans New Luxco (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 5.411.461 USD (cinq millions quatre cent onze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), soit l'équivalent de 3.999.600 EUR (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,348 fourni par Bloomberg le 16 février 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 février 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

- a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 18 février 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 74.470 (soixante quatorze mille quatre cent soixante-dix) parts sociales.

Le notaire établit que les 74.470 (soixante-quatorze mille quatre cent soixante-dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 74.470.000 USD (soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille Dollars américains), représenté par 74.470 (soixante-quatorze mille quatre cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: EAC/2011/2643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011038981/253.

(110043890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

**First Innovation Invest Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.441.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den vierten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "TOPHET S.A., SPF", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 28.710,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, und
- Herr Roland DE CILLIA, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2) Die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "SIDFORD S.A., SPF", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 44.466,

hier rechtmäßig vertreten durch die Herren Jeannot DIDERRICH und Roland DE CILLIA, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "FIRST INNOVATION INVEST RESEARCH S.A." (die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten"), sowie den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (das "Gesetz von 1915"), unterliegt.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen

durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

## **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

### *Vorkaufsrecht - Abtretung der Aktien - Aktionärsvereinbarung*

Sofern eine Aktionärsvereinbarung gegeben ist, setzt eine Übertragung von Aktien an der Gesellschaft, in jedem Fall voraus, dass der Erwerber vorbehaltlos der zwischen den Aktionären geschlossenen Aktionärsvereinbarung beitrifft und sämtliche Rechte und Pflichten des Veräußerers aus oder im Zusammenhang mit dieser Aktionärsvereinbarung vollständig übernimmt.

Bei einer Abtretung der Aktien haben die Aktionäre grundsätzlich ein Vorkaufsrecht. Die Modalitäten dieses Vorkaufsrechts sind in der vorgenannten Aktionärsvereinbarung geregelt.

## **Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den Bedingungen des Gesetzes von 1915 Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird in allen Umständen durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung tritt am 2. Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.
- 3) Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Die Gesellschaft "TOPHET S.A., SPF", vorgeannt, zweihundertzehn Aktien, . . . . .	210
2) Die Gesellschaft "SIDFORD S.A., SPF", vorgeannt, hundertzehn Aktien, . . . . .	<u>110</u>
Total: dreihundertzwanzig Aktien, . . . . .	320

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

56671

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Frau Nathalie PRIEUR, Buchprüfer, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 8. April 1967, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
  - b) Herr Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 26. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
  - c) Herr Roland DE CILLIA, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 16. März 1968, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", abgekürzt "BKM", mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 33849, wird zum Kommissar ernannt.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2016.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: J. DIDERRICH, R. DE CILLIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. LAC/2011/10985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037884/178.

(110042002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**ABE Finances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

L'an deux mil onze, le huit mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

**A comparu:**

La société OC FINANCES S.à.r.l., avec siège à L- 3835 Schifflange, 39, rte d'Esch, (RC B no 130.364), représentée par son gérant, Monsieur Olivier BARRÉ, demeurant à F- 57680 Corny sur Moselle, 4, rue du Clos de Beva,

Laquelle comparante a déclaré céder par les présentes 198 parts sociales au prix de la valeur bilan, qu'elle détient dans la société «ABE FINANCES S.à.r.l.», avec siège à L- 3835 Schifflange, 39, rte d'Esch (RCS Luxembourg B No 92.727), constituée suivant acte notarié du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C No 473 du 2 mai 2003., représentée par son gérant, Monsieur Olivier BARRÉ, préqualifié:

à Monsieur Olivier BARRÉ, préqualifié, en nom personnel.

Suite à cette cession de parts, le capital social est souscrit comme suit:

- La société OC FINANCES S.à.r.l., préqualifié . . . . . 397 parts
- Monsieur Jérôme BECK, . . . . . 5 parts

- Monsieur Olivier RIQUART, .....	200 parts
- Monsieur Philippe MULLER, .....	200 parts
- Monsieur Claude BARRÉ, .....	200 parts
- Monsieur Olivier BARRÉ, préqualifié, .....	198 parts
Total: .....	1.200 parts

La cession de parts par OC FINANCES S.à.r.l. à Olivier BARRÉ est ratifiée, en conformité de l'article 7 des statuts par les co-associés ainsi que cela résulte de la pièce annexée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BARRÉ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 mars 2011. Relation: EAC/2011/3186. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 16 mars 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011042921/38.

(110047320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eleven, on the ninth of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED**

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814 (hereafter "the partnership" or "the Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meetings of March 3, 2011 and March 8, 2011;

extracts of the minutes of the said meetings, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 24<sup>th</sup> of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of the 19<sup>th</sup> of June 2006 and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the February 4<sup>th</sup>, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at one million two hundred and forty-seven thousand six hundred and one Euros and twenty Cents (EUR 1,247,601.20), divided into nine hundred and five thousand five hundred and eighteen (905,518) Class A shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each and one hundred thousand six hundred and twelve (100,612) Class B shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, fully paid up.

3.- Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at two hundred twenty million Euros and twenty Cents (EUR 220,000,000.20), consisting of one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five (177,419,355) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated March 3, 2011 the Manager has realized an increase of capital by the amount of one thousand two hundred eighty-nine Euros and sixty Cents (EUR 1,289.60) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and forty-seven thousand six hundred one Euros and twenty Cents (EUR 1,247,601.20), up to one million two hundred and forty-eight thousand eight hundred and ninety Euros and eighty Cents (EUR 1,248,890.80), by the creation and issue of one thousand and forty (1,040) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-) per share, making one thousand two hundred eighty-nine Euros and sixty Cents (EUR 1,289.60) for the capital and two million five hundred ninety-eight thousand seven hundred and ten Euros and forty Cents (EUR 2,598,710.40) for the share premium.

5.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000.-) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of two million five hundred ninety-eight thousand seven hundred and ten Euros and forty Cents (EUR 2,598,710.40) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6.- Through its resolutions dated March 8, 2011 the Manager has realized an increase of capital by the amount of six hundred twenty-three Euros and seventy-two Cents (EUR 623.72) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and forty-eight thousand eight hundred and ninety Euros and eighty Cents (EUR 1,248,890.80), up to one million two hundred and forty-nine thousand five hundred and fourteen Euros and fifty-two Cents (EUR 1,249,514.52), by the creation and issue of five hundred and three (503) new Class A Shares at an issue price of two thousand four hundred ninety eight Euros and fifty Cents (EUR 2,498.50) per share, making six hundred twenty-three Euros and seventy-two Cents (EUR 623.72) for the capital and one million two hundred and fifty-six thousand one hundred and twenty-one Euros and seventy-eight Cents (EUR 1,256,121.78) for the share premium.

7.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty-six thousand seven hundred forty-five Euros and fifty Cents (EUR 1,256,745.50) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of one million two hundred and fifty-six thousand one hundred and twenty-one Euros and seventy-eight Cents (EUR 1,256,121.78) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

8.- As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at ONE MILLION TWO HUNDRED AND FORTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FOURTEEN EUROS AND FIFTY-TWO CENTS (EUR 1,249,514.52), divided into NINE HUNDRED AND SEVEN THOUSAND AND SIXTY-ONE (907,061) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand one hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le "Gérant") de Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 3 mars 2011 et 8 mars 2011;

des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à un million deux cent quarante-sept mille six cent un euros et vingt cents (EUR 1.247.601,20) divisé en neuf cent cinq mille cinq cent dix-huit (905.518) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et cent mille six cent douze (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux cent vingt millions d'euros et vingt cents (EUR 220.000.000,20), composé de cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq (177.419.355) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2006 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 3 mars 2011, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante cents (EUR 1.289,60) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million deux cent quarante-sept mille six cent un euros et vingt cents (EUR 1.247.601,20) à un million deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents (EUR 1.248.890,80), par la création et l'émission de mille quarante (1.040) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par action, faisant mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante cents (EUR 1.289,60) pour le capital et deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent dix euros et quarante cents (EUR 2.598.710,40) pour la prime d'émission.

5.- Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent dix euros et quarante cents (EUR 2.598.710,40) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6.- Par sa résolution du 8 mars 2011, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de six cent vingt-trois euros et soixante-douze cents (EUR 623,72) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents (EUR 1.248.890,80) à un million deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatorze euros et cinquante-deux cents (EUR 1.249.514,52), par la création et l'émission de cinq cent trois (503) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et cinquante cents (EUR 2.498,50) par action, faisant six cent vingt-trois euros et soixante-douze cents (EUR 623,72) pour le capital et un million deux cent cinquante-six mille cent vingt et un et soixante-dix-huit cents (EUR 1.256.121,78) pour la prime d'émission.

7.- Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale d'un million deux cent cinquante-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante cents (EUR 1.256.745,50) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant d'un million deux cent cinquante-six mille cent vingt et un et soixante-dix-huit cents (EUR 1.256.121,78) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

8.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATORZE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (EUR 1.249.514,52) divisé en NEUF CENT SEPT MILLE ET SOIXANTE ET UNE (907.061) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. LAC/2011/11216. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011038007/180.

(110041975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

#### **Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.085.

Suite à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 31 mars 2011, ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

Mr. Andreas Koernlein,  
49, Friedrich-Ebert-Anlage  
D-60308 Francfort-sur-le-Main  
Mr. Claude Kremer,  
14, rue Erasme  
L-2082 Luxembourg  
Mr. Richard J. Taylor,  
133, Peterborough Court, Fleet Street,  
GB - EC4A 2BB Londres  
Mr. Patrick Zurstrassen,  
19, rue de Bitbourg,  
21<sup>st</sup> Century Building,  
L-1273 Luxembourg  
Mr. Francesco Adilberti  
4 Münsterhof 8001 Zürich,

Switzerland

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30.10.2011.

Le mandat de Monsieur Philip Joachim Holzer demeurant au 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Francfort-sur-le-Main n'a pas été renouvelé.

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011050705/36.

(110055749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grace Lodge Care Investments S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Mrs Ingrid STUGER, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on March 16, 2011;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000.(ELEVEN THOUSAND BRITISH POUNDS) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of GBP 22.-(TWENTY-TWO BRITISH POUNDS) per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 500 shares have been subscribed by GRACE LODGE CARE INVESTMENTS SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 11,000.-(ELEVEN THOUSAND BRITISH POUNDS) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR (EUR 1,300)

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Ingrid STUGER, employée privée, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 11.000,-GBP (ONZE MILLE LIVRES STERLING) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 22,-GBP (VINGT-DEUX LIVRES STERLING) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa

rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites Grace Lodge Care Investments Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 11.000,-GBP (ONZE MILLE LIVRES STERLING) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR (EUR 1.300).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée: - Robert Brimeyer, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg  
- Géraldine SCHMIT, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Stuger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. LAC/2011/13230. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041959/275.

(110047533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

*Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Libra SICAV-FIS*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 13. April 2011 der S.u.P. Libra SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

**TOP 4**

Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13. April 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

Ursula Berg / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011054503/27.

(110061234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Holding N. Arend S.à.r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
 (anc. Holding N. Arend S.à.r.l.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 29.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040974/11.

(110045864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Holding N.Arend & C.Fischbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
 (anc. Holding N.Arend & C.Fischbach S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 61.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040975/11.

(110045793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Hubert Jacques Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 141.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61312 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040976/10.

(110045863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Comco MCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.  
R.C.S. Luxembourg B 41.488.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 mars 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Stefan König a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012. Madame Marie-Hélène Godait née le 03.10.1972 à Lunéville (F) et Monsieur Joachim Krotten né le 26.05.1964 à Saarlouis (D) ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012. Les mandats d'administrateur de Monsieur Bertram Sauder et Monsieur Armin Duchtein n'ont pas été renouvelés. Le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2011, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- a) Monsieur Stefan König, administrateur et administrateur délégué, adresse 79a, route de Remich, L-5330 Moutfort,
  - b) Madame Marie-Hélène Godart, administrateur, adresse professionnelle 4, rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg,
  - c) Monsieur Joachim Krotten, administrateur, adresse professionnelle 4, rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg
- Le réviseur d'entreprise est PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053935/22.

(110059574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040978/10.

(110046151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.028.580,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Boreas Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, with a share capital of GBP 2,000,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148696 (the Company), incorporated on 8 October 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°2162 dated 5 November 2009, page 103759. The articles of the Company (the Articles) were amended by a notarial deed of the Maître Henri Hellinckx dated February 25, 2010, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C 951 of May 6, 2010.

There appeared:

1. TCW Energy Fund XIV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 1700 Pennsylvania Ave., NW, Suite 800, Washington, DC 20006, USA, being the holder of 420,448,370 shares of the Company,

2. TCW Energy Fund XIV-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 1700 Pennsylvania Ave., NW, Suite 800, Washington, DC 20006, USA, being the holder of 470,535,780 shares of the Company,

3. TCW Energy Fund XIV-B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 1700 Pennsylvania Ave., NW, Suite 800, Washington, DC 20006, USA, being the holder of 78,032,500 shares of the Company,

4. TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 4<sup>th</sup> Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, being the holder of 281,608,350 shares of the Company,

5. European Clean Energy Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 1, Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom, being the holder of 750,375,000 shares of the Company,

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders);

The Shareholders being all represented by Anja Lakoudi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal. Said powers of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 2,001,000,000 (two billion one million) shares of the Company with a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of 2,001,000 GBP (two million one thousand Pounds Sterling) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the nominal share capital of the Company by an amount of GBP 27,580 in order to bring the share capital to an amount of GBP 2,028,580 (two million twenty eight thousand five hundred eighty British Pounds) by way of the creation and issuance of 27,580,000 new class A shares (the class A Shares) of the Company, having a nominal value of GBP 0.001 each, together with an aggregate share premium of GBP 2,730,447;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a cash contribution;
4. authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
5. miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of GBP 27,580 (twenty seven thousand five hundred eighty British Pounds) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of 2,001,000 (two million one thousand British Pounds) to a nominal amount of GBP 2,028,580 (two million twenty eight thousand five hundred eighty British Pounds) by way of the creation and issuance of 27,580,000 (twenty seven million five hundred eighty thousand) class A Shares, having a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, together with an aggregate share premium of GBP 2,730,447 (two million seven hundred thirty thousand four hundred forty seven British Pounds).

*Third resolution*

The Meeting accepts the subscription of the increase of the nominal share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Shareholders declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 27,580,000 (twenty seven million five hundred eighty thousand British Pounds) class A Shares, having a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, and to pay them up in full by way of a cash contribution.

The cash contribution made by the Shareholders shall be allocated to the extent of GBP 27,580 (twenty seven thousand five hundred eighty British Pounds) to the nominal share capital account of the Company and the balance in an aggregate amount of GBP 2,730,447 (two million seven hundred thirty thousand four hundred forty seven British Pounds) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

The cash contribution is made and allocated as follows:

Shareholders	Contribution	Share capital	Number of Shares issued	Premium
TCW Energy Fund XIV L.P. ....	579,514	5,795	5,795,000	573,719
TCW Energy Fund XIV-A L.P. ....	648,551	6,486	6,486,000	642,065
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P. ....	388,148	3,881	3,881,000	384,266
TCW Energy Fund XIV-B L.P. ....	107,554	1,076	1,075,000	106,479
European Clean Energy Fund L.P. ....	1,034,260	10,342	10,343,000	1,023,918
Total .....	2,758,027	27,580	27,580,000	2,730,447

The Meeting resolves to issue and hereby issues 27,580,000 (twenty seven million five hundred eighty thousand) class A Shares to the Shareholders.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate. A copy of the blocking certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

As a result of the above capital increase and subscription of new class A Shares, the shareholding in the Company is now as follows:

Class Shares	Total	TCW Energy Fund XIV L.P.	TCW Energy Fund XIV-A L.P.	TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	TCW Energy Fund XIV B-L.P.	European Clean Energy Fund L.P.
Class A .....	228,580,000	48,028,945	53,751,213	32,168,492	8,913,350	85,718,000
Class B .....	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class C .....	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class D .....	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class E .....	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class F .....	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000

56685

Class G . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class H . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class I . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class J . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Total . . . . .	2,028,580,000	426,243,370	477,021,780	285,489,350	79,107,500	760,718,000

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions Article 5 of Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 2,028,580) divided into two billion twenty-eight million five hundred and eighty thousand (2,028,580,000) Shares with a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, which are divided into:

- 228,580,000 (two hundred twenty-eight million five hundred eighty thousand) shares class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 200,000,000 (two hundred million) shares class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

*Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Boreas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, avec un capital social de GBP 2.000.000 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148696 (la Société), constituée le 8 octobre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2162 daté du 5 novembre 2009, page 103759. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 951 du 6 mai 2010.

Ont comparu:

1. TCW Energy Fund XIV L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique, détenant 420.448.370 parts sociales de la Société,

2. TCW Energy Fund XIV-A L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique, détenant 470.535.780 parts sociales de la Société,

3. TCW Energy Fund XIV-B L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique, détenant 78.032.500 parts sociales de la Société,

4. TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 4<sup>th</sup> Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 281.608.350 parts sociales de la Société,

5. European Clean Energy Fund L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 1, Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, Royaume-Uni, détenant 750.375.000 parts sociales de la Société,

(chacun un Associé et ensemble les Associés).

Les Associés sont tous représentés par Anja Lakoudi, employée privée, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes en terme d'enregistrement.

Les Associés, agissant par le mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 2.001.000.000 (deux milliards un million) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 0,001 (un millième de Livre Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de GBP 2.001.000 (deux millions mille Livres Sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous;

II. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 27.580 , de façon à porter le capital social à un montant de GBP 2.028.580.- (deux millions vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling) par la création et la libération de 27.580.000.- nouvelles parts sociales de classe A de la Société (les parts sociales de Classe A), ayant une valeur nominale de GBP 0,001 chacune ensemble avec une prime d'émission de GBP 2.730.447.-.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus en espèce par les associés envers la Société;

4. autorisations de modification du registre de parts sociales de la Société; et

5. divers.

III. l'Assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de passer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaitement connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué préalablement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 27.580.- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling) de façon à le faire passer de son montant actuel de GBP 2.001.000 (deux millions mille Livres Sterling) à un montant de GBP 2.028.580.- (deux millions vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling) par la création et la libération de 27.580.000.- (vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt mille) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de GBP 0,001 (un millième de Livre Sterling) chacune, ensemble avec une prime d'émission de GBP 2.730.447.- (deux millions sept cent trente mille quatre cent quarante-sept Livres Sterling).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Les Associés décident de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par la création de 27.580.000.- (vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt mille) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de GBP 0.001 (un millième de Livre Sterling), et de les libérer entièrement par une contribution en espèces.

La contribution en espèces faite par les Associés sera allouée pour un montant de GBP 27.580.- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling) au capital social de la Société et le reliquat d'un montant total de GBP 2.730.447 (deux millions sept cent trente mille quatre cent quarante-sept Livres Sterling) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

La contribution en espèces est faite et allouée de la façon suivante:

Associés	Contribution	Capital social	Nombre de parts sociales émises	Prime d'émission
TCW Energy Fund XIV L.P. ....	579.514	5.795	5.795.000	573.719
TCW Energy Fund XIV-A L.P. ....	648.551	6.486	6.486.000	642.065
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P. ....	388.148	3.881	3.881.000	384.266
TCW Energy Fund XIV-B L.P. ....	107.554	1.076	1.075.000	106.479
European Clean Energy Fund L.P. ....	1.034.260	10.342	10.343.000	1.023.918
Total .....	2.758.027	27.580	27.580.000	2.730.447

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet 27.580.000 (vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de classe A aux Associés.

Le montant de la contribution en espèces est désormais à la libre disposition de la Société, dont une preuve a été apportée au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage. Une copie du certificat de blocage, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Il en résulte que l'actionariat de la Société est comme suit:

Catégories de parts sociales	Total	TCW Energy Fund XIV L.P.	TCW Energy Fund XIV-A L.P.	TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	TCW Energy Fund XIVB-L.P.	European Clean Energy Fund L.P.
Class A .....	228.580.000	48.028.945	53.751.213	32.168.492	8.913.350	85.718.000
Class B .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class C .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class D .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class E .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class F .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class G .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class H .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class I .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Class J .....	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Total .....	2.028.580.000	426.243.370	477.021.780	285.489.350	79.107.500	760.718.000

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social de la société est fixé à GBP 2.028.580.- (deux millions vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling) divisé en deux milliards vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille) (2.028.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune qui sont divisées en:

- 228.580.000 (deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et

- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des changements aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 3.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: A. LAKOUDI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8031. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040248/297.

(110045403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

---

**International Trade Concept S.A., Société Anonyme,  
(anc. Jerry Saving S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7. April 2011.

Référence de publication: 2011040979/11.

(110046065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040988/11.

(110046158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---